

**NUMERO 29
JUILLET 1997**

**LE JOURNAL
DE
L'A.F.I.L.S.**

**ASSOCIATION FRANCAISE
DES INTERPRETES EN LANGUE DES SIGNES
254 RUE ST JACQUES - 75005 PARIS**

EDITORIAL

Une nouvelle année s'achève !

En premier lieu, un grand merci pour votre collaboration. Eh oui, si le journal paraît régulièrement, si le nombre d'abonnés ne cesse de s'accroître, c'est grâce à vos articles.

D'autre part, nous constatons que chacune de nos 6 régions « AFILS » fonctionne quelque peu en vase clos. Durant vos réunions régionales, beaucoup de thèmes sont abordés, grand nombre de réflexions y sont traitées.

Hélas, toutes ces données ne sont que trop rarement diffusées.

Par le biais de vos P.V., nos échanges au niveau national seraient très fructueux. Aussi, n'hésitez pas à nous les transmettre.

L'année 1997/1998 aura pour effigie « l'ouverture des régions ».

Bonnes vacances à tous et rendez-vous en septembre.

SOMMAIRE

- | | |
|--|--------------|
| * C.A. du 07/06/97 | Page 1 à 3 |
| * Réflexions sur le métier d'interprète : | |
| - Témoignage : Laure BOUSSARD | Page 4 |
| - Expérience d'un interprète en milieu scolaire | Page 5 à 7 |
| * Nouvelles des régions : | |
| - Montpellier : A.G.S.M.R. | Page 8 |
| * EFSLI : | |
| - Résumé de la Conférence Européenne du 6 au 8 décembre 1996 | Page 9 à 20 |
| * Tribune libre : | |
| - Le paradoxe moderne de l'éthique | Page 21 à 23 |
| - Déclaration des droits de l'enfant sourd | Page 24 |
| - Défi's - n°1 juin 1997 | Page 25 |
| - Dix moyens de tuer une association | Page 26 |



ASSOCIATION FRANCAISE DES INTERPRETES EN LANGUE DES SIGNES

**PROCES VERBAL DU CA
DU 07/06/97**

Etaient présents : N. BATON
P. GACHE
C. GACHE
C. PEUCH
F. LEGAULT DEMARE
G. DECONDE
A.C. LEGRIS

Ordre du jour :

- 1- Commission formateurs
- 2- Carte professionnelle niveau 1
- 3- SERAC :
 - a- examen
 - b- RDV avec Mr ETIENNE
- 4- CRILS
- 5- l'AFILS doit se faire connaître
- 6- Colloque AFILS
- 7- FNSF

1- COMMISSION FORMATEURS :

F. JEGGLI a présenté un rapport au C.A., rapport FORMAFILS.

En outre, F. JEGGLI précise bien que Formafils ne formalise rien, n'a aucun pouvoir et n'a qu'un rôle consultatif. Les décisions sont prises par le C.A.

Le Président évoque aussi le fait que les statuts de l'Association lui permettent de demander à tout interprète des preuves de sa bonne volonté de formation (auto-formation, formation continue etc...).

2- CARTE PROFESSIONNELLE NIVEAU 1 :

Le Président remet au C.A. le PV de la Commission Carte Pro 1.

Suite à différentes demandes, le CA prend la décision suivante :

Après avoir échoué deux fois à l'examen SERAC, le candidat à l'obtention de la carte pro. 1 devra avoir 3 ans d'expérience professionnelle en tant qu'interprète, ceci à compter de sa dernière candidature à l'examen SERAC.

Un rapport d'activité détaillé lui sera demandé, des attestations d'employeurs précisant le temps travaillé durant cette dite période, devront nous être fournis, ainsi que les éventuelles attestations de stages.

Le candidat n'aura la possibilité de se présenter qu'une fois.

3- SERAC :

a- Examen :

SERAC nous propose comme dates d'examen pour la prochaine session : les 9 et 10 oct. 97. Un courrier leur sera expédié, précisant le fait que la reconnaissance de notre métier passe aussi par notre rémunération. De ce fait, nous souhaitons que nos référents AFILS obtiennent le même salaire que les interprètes de langue orale participant au jury.

L' AFILS facturera les prestations à SERAC (salaire + frais de déplacement) puis se chargera de payer ses référents.

b- RDV avec Mr ETIENNE :

Une rencontre avec P. GACHE aura lieu début juillet à Toulouse.

Les points suivants seront évoqués :

- le diplôme SERAC donne droit à l'obtention de la carte pro 1 ; ce n'est pas automatique.
- la formation SERAC.
- la pré-formation et la post-formation.
- la convention SERAC/AFILS.
- l'examen d'entrée.
- l'examen en vue de l'obtention du diplôme SERAC.

4- CRILS :

CRILS nous demande d'organiser une session de préparation à l'examen « AFILS -carte professionnelle ». La période retenue est du 15 au 19 sept. 97 ; ceci afin de coïncider avec la date du CA.

Nous rappelons que l'AFILS peut organiser ou coordonner toute formation se rapportant au métier d'interprète. De plus, les personnes du secteur « commission formateurs » ne participent aucunement au jury d'examen « AFILS-carte pro » ; nous ne voyons aucune objection pour que la session du 15 au 19 sept. 97 soit organisée par ces derniers.

Aussi, le CA mandate la commission formateurs pour ce stage.

Afin d'organiser ce stage, le CA fait les démarches nécessaires pour obtenir un numéro d'agrément ; celui-ci sera utile lors de notre colloque.

5- L'AFILS DOIT SE FAIRE CONNAITRE :

P. GACHE prépare un document nous présentant.

F. LEGAULT DEMARE a rédigé un document destiné au grand public.

P. GACHE se propose de faire une synthèse de toutes ces données. Dès début septembre, ce dossier sera expédié à : l'AGEFIPH ; Martine AUBRY ; Association AGIR ; Assemblée Nationale « Commission Affaires Sociales » ; M. SEGAL ou son remplaçant ; M. JOSPIN ; M. CHIRAC. Une demande de rencontre leur sera proposée.

Ce dossier servira, ensuite, au registre AFILS.

Laure Boussard

« Etre interprète en milieu hospitalier, c'est avant tout être interprète; c'est à dire respecter les règles déontologiques de cette profession : *secret professionnel*, avant, pendant et après la traduction, *fidélité du message* des différents locuteurs , *neutralité*.....Les choses ne sont pas si simples Il Voici en vrac, quelques interrogations suscitées par la pratique de mon métier au sein du service de médecine interne de La Salpêtrière depuis septembre 96. Est-ce mon devoir d'informer les médecins (entendants) du niveau de langue des Signes de leurs patients (sourds) et donc de la compréhension de celle-ci? Et si non, suis-je donc responsable d'un malentendu ou de la non-compréhension du message ? Le fait de dire à un médecin : « Il n'a pas compris le traitement que vous lui proposez », est-ce une faute professionnelle ou le contraire serait-il « non-assistance à personne en danger » ? Accompagner les patients sourds pour une consultation à l'extérieur du bâtiment de médecine interne, passer avec eux quelques ¼ d'heures en salle d'attente puis traduire l'entretien avec le médecin, ne rend-il pas moins clair le rôle et la place de l'interprète (même en blouse blanche) ?

Lorsque des personnes sourdes sont hospitalisées, il arrive que je sois amenée à faire de l'interprétation consécutive (situation extrêmement rare pour les interprètes en LSF). Par exemple, une infirmière croisée dans un couloir me dira par exemple : « demande à Mme X. si elle a bien pris ses médicaments ce matin . » Je m'imagine assez mal, agrippant l'infirmière par la manche pour la traîner dans la chambre de Mme X. pour lui faire demander elle-même...La réponse à sa question sera donc donnée quelques instants plus tard à la même infirmière mais sans doute dans un autre couloir ! De même pour les patients hospitalisés, l'interprète devient un peu la « visiteuse LSF » (j'en assume l'expression !) et je demande toujours à la personne, si parmi les propos tenus elle désire que j'en traduise et...à qui ?.

Quelques particularités sur le contexte de l'interprétation dans le service. L'accueil, les consultations en LSF et les consultations médicales spécialisées avec interprètes sont ouverts à tous les sourds : du professeur de langue des signes , fils et petit-fils de sourds à la personne communiquant avec un code mimogestuel. Là prend tout son sens l'expression cher aux entendants « interprète pour les sourds »

T é m o i g n a g e s

et non « interprète Français/ Langue des Signes Française ». Il est plus aisé de demander à une personne si elle a du diabète ou son taux de triglycérides en LSF qu'en code mimogestuel ! La deuxième méthode prenant plus de temps...S'il est facile d'interrompre un médecin par un : « pardon...l'interprète n'a pas compris », il est moins évident de demander 3 minutes pour mimer « cholestérol ». De plus , dans une situation où l'on parle de maladie grave et de traitements lourds, l'interprète doit s'assurer de la compréhension à 100% des propos du médecin; j'en reviens à mon « non-assistance à personne en danger » mais je pense que si un malentendu entraîne un danger de mort, l'attention portée à la compréhension de la traduction doit être double.

Autre petite difficulté de mon activité : il se trouve que le nombre de sourds travaillant dans le milieu médical est tellement réduit que l'unique personne sourde siogante en France (en Europe ?) exerce son métier dans le service. Cette situation explique le manque de vocabulaire médical en Langue des Signes, c'est pourquoi un nom de maladie doit souvent non pas être traduit (si le signe n'existe) mais bien décrit. Une « lombalgie » est « un mal de dos au niveau des lombaires », pour ne prendre qu'un exemple simple!!!

Juste une petite anecdote pour terminer . Je me rend avec un jeune homme sourd dans un service de consultation . Après m'être présentée au médecin , nous entrons dans son cabinet. L'entretien traduit commence : « il est appareillé? » - « Non » - « Ah....alors il lit sur les lèvres ! ». Ces phrases ayant, bien entendu, été traduites simultanément en LSF... no comment !

Si la pratique de mon métier n'est pas toujours aisée en milieu hospitalier vu l'image un peu trop médicale que les médecins ont des personnes sourdes (qui ne sont pas encore considérées comme des locuteurs d'une langue à part entière), je dois avouer que c'est un travail absolument passionnant et facilité par la haute notion de respect de l'autre qui régné dans le service du Professeur Herson.

EXPERIENCE D'UNE INTERPRETE SCOLAIRE

I/ Place de l'interprète

L'interprète est un intermédiaire dans la communication qui doit, autant que faire se peut, transmettre l'intégralité des échanges verbaux dans les deux langues auxquelles lui a accès.

Dans le cadre qui nous occupe ici en particulier, il se met à la disposition des jeunes sourds dans les situations de la vie scolaire qu'ils rencontrent : cours, informations par voie orale, réunions et conseil de classe, rencontres des jeunes et de leur famille avec l'équipe, sorties scolaires et éducatives.

L'interprète a une bonne connaissance de la spécificité des Sourds, de leur mode de vie et de leur appréhension des différents moments de communication. Mais il n'est pas pour autant représentatif de la "communauté des Sourds".

Il doit apporter un confort aux Sourds dans leur vie scolaire, tout en n'étant pas une gêne pour les entendants (élèves, professeurs et autres partenaires dans les échanges). Toutefois, il peut arriver que sa présence lève le voile sur des ambiguïtés ou des vérités pas "bonnes à dire", sans que cela puisse lui être reproché.

II/ Bilan de l'année 1995/1996

Aussi, lorsque l'interprète était sollicité, il a fallu s'interroger sur :

- * la nature de l'intervention et sa tâche, dans cette situation précise, et si cela convenait à la charge de l'interprète;
- * les possibles interventions antérieures d'un interprète, et le maintien ou non à l'identique.

Dans le contexte scolaire, il est important pour l'interprète de cerner les demandes au fur et à mesure qu'elles surgissent, et de les orienter vers le professionnel adapté.

Il est essentiel enfin d'analyser l'amélioration éventuellement obtenue par la présence d'un interprète et de constater si elle correspond aux attentes initiales.

Ainsi, l'interprétation des conseils de classe du premier trimestre a suscité des demandes de professeurs quant aux services de l'interprète pendant leurs cours. Des interventions mensuelles se sont mises en place pour deux classes (4ème et 6ème) concernant les sciences sociales et les sciences naturelles.

À celles-là sont venues s'ajouter des interventions à la demande. Car, en dehors de ces moments très planifiés, d'autres interventions occasionnelles ont concerné des groupes de jeunes sourds : sorties organisées par les enseignants spécialisés ou non, conférences assurées par des intervenants extérieurs, réunions de délégués. Autant de moments où élèves sourds et élèves entendants étaient concernés ensemble.

La majorité des conseils de classes spécialisées ont été traduits en présence des délégués sourds. Enfin, lors de rencontres avec les familles ou au moment où se décidait une orientation, ou une admission, l'interprète a été sollicité pour traduire l'ensemble des échanges en présence du jeune concerné.

Pour ce qui est des réunions institutionnelles : celle du vendredi à laquelle participe une éducatrice sourde a été interprétée régulièrement, ainsi que quelques autres qui se déroulèrent avec d'autres équipes de la structure.

Il faut cependant remarquer que les jeunes sourds ont acquis un niveau en Langue des Signes qui doit s'enrichir. La présence de l'interprète a donc permis d'élargir le "puzzle" à des degrés divers mais s'est trouvée limitée par le morcellement des connaissances générales, aussi bien que linguistiques.

III/ Projet pour l'année 1996/1997

L'augmentation du temps de présence de l'interprète devrait permettre de reconduire la plupart des actions commencées en 1995/1996.

La présence de l'interprète en cours (laissant le professeur conduire la classe et aménager le travail à son gré) a fait apparaître une meilleure interactivité dans la relation enseignant/apprenant. Cette année, cela sera proposé à raison d'une heure par semaine aux mêmes professeurs que l'an passé.

D'autres professeurs ont souhaité profiter de cet aménagement, c'est pourquoi seront traduits régulièrement :

- * un cours hebdomadaire d'Arts Plastiques (6^o2 et 5^o1),
- * un cours bi-hebdomadaire de Sciences Naturelles (6^o1).

Deux projets participant indirectement de la scolarisation des jeunes sourds sont également en cours :

- * élaboration d'une vidéo-traduction du règlement intérieur du Collège,
- * participation à l'élaboration d'un dictionnaire bilingue avec le CNEFEI.

Toute intervention auprès de jeunes sourds visant à favoriser leur autonomie ou à s'approcher d'un fonctionnement adulte et nécessitant le truchement d'un interprète devra être prise en compte.

POUR UNE BONNE UTILISATION DE L'INTERPRETE EN CLASSE

- * L'interprète ne peut pas traduire quand deux ou trois personnes s'expriment en même temps.
Il faut donc faire attention que chacun respecte son tour.
- * L'interprète traduit tout ce que dit le professeur ou l'élève : il traduit avec sa voix les élèves qui veulent utiliser les signes, et il traduit avec des signes les professeurs et les élèves qui ont choisi d'utiliser leur voix.
- * C'est le professeur qui donne la parole à un(e) élève quand il veut écouter ce que cet(te) élève dit. Ce n'est pas l'interprète qui décide quel(le) élève il faut traduire.
- * L'interprète doit traduire au professeur les bavardages et les bêtises que disent les élèves, parce que le professeur entend bien les bavardages et les bêtises des élèves entendants.
- * L'interprète prévient le professeur, si les élèves ne peuvent pas voir la traduction en signes :
 - parce qu'ils(elles) copient sur leur cahier ou lisent dans leur livre,
 - parce que les lumières sont éteintes (projection ou vidéo),
 - parce les élèves ne regardent pas du tout.

MONTPELLIER Réseau Ville Hôpital VIH

BULLETIN - INFO N°8

SOIGNER C'EST COMMUNIQUER

En janvier 1995, l'A.G.S.M.R. (Association Générale des Sourds et sa Région) a créé un service d'interprétariat en Langue des Signes sur le département de l'Hérault.

Les deux tiers des interventions relèvent de problèmes sociaux ou de santé, 35 % ont uniquement trait à des "situations médicales".

Aujourd'hui, parce que le service n'est toujours pas bien connu des soignants, peu de médecins et de personnel paramédical (infirmiers, aides soignants,...) ont une idée de la façon dont ils pourraient communiquer avec une personne sourde.

MAUVAISE COMMUNICATION ET DEPENDANCE :

D'abord, il est très compliqué pour une personne sourde de prendre un rendez-vous pour une simple consultation dans la mesure où la communication téléphonique écrite par MINITEL n'est pas connue des entendants. Puis, une fois en consultation, il est difficile de comprendre et de se faire comprendre.

Les pièges de l'habitude sont nombreux. La familiarité avec le médecin de famille laisse penser "qu'on se comprend". Même si les médecins n'hésitent pas à écrire, ils ne savent pas que les mots employés ne sont pas toujours compris (beaucoup de personnes sourdes ne maîtrisent pas le français écrit et n'osent pas le dire).

Lorsque la personne sourde appelle l'interprète, il arrive souvent que les médecins s'étonnent et disent "Oh! mais d'habitude, on se comprend, aujourd'hui, vous ne voulez pas faire d'effort pour parler." Mais les personnes sourdes, en réalité, ont du mal lors d'une consultation à comprendre parfaitement ce que le médecin va leur expliquer.

Pour un premier rendez-vous, la personne sourde se fait fréquemment accompagner par un proche (ami, parent, enfant...) à qui le médecin va expliquer la santé du patient : "Dites-lui que..., il pense que..., je pense qu'il...,". Autant de paroles qui traduisent une situation dans laquelle "on" parle pour la personne sourde et où elle ne peut ni s'exprimer réellement ni s'assumer normalement.

UN SERVICE ADAPTE :

L'interprète professionnel permet que le dialogue se fasse directement entre la personne sourde et la personne entendante. Les questions peuvent alors être soulevées sans ambiguïté et la conversation est normale.

L'interprète se déplace gratuitement tous les jours aux lieux et aux heures demandés (dans le département et la région de Montpellier)

L'interprète traduit d'une langue à une autre (oral-signes). Il ne donne pas son avis, ne donne aucun conseil, ne parle pas à la place de la personne sourde ni de la personne entendante. L'interprète est NEUTRE.

Doté d'un Code de déontologie, l'interprète professionnel est tenu au SECRET PROFESSIONNEL.

VOUS POUVEZ CONTACTER LE SERVICE D'INTERPRETIARIAT EN L.S.F. (Langue des Signes Française)

A.G.S.M.R.
Z.A. "Les Côteaux" N° 14
Route de Sète
34430 SAINT JEAN DE VEDAS
☎ 04.67.47.23.39

Myriam SEILER
Interprète en langue des signes

PETIT RÉSUMÉ DE LA CONFÉRENCE EUROPÉENNE DES INTERPRÈTES EN LANGUE DES SIGNES.

Organisée par l'EFSLI, le Forum Européen des Interprètes en Langue des Signes (European Forum of Sign Language Interpreters) à Barcelone, du 6 au 8 décembre 1996.

Ces notes ont été prises pendant les conférences et dactylographiées par la suite par Catherine DELÉTRA, pour l'ARILS (Association Romande des Interprètes en Langue des Signes) (Suisse).

PROGRAMME

Hotel Majestic
Passeig de Gràcia. 70

Friday, 6th December

20:00 Reception and Welcome of participants.

Saturday, 7th December

08:30 Registration
09:00 Opening
09:45 Malaysian Mosquito and Interpretation.
Dennis Coker (USA)
11:15 Break
12:00 How to interpret the environment of a Deaf-blind person.
Daniel Alvarez and Myriam García (Spain).
13:30 Debate
14:00 Lunch
16:00 Deaf people and Interpreters: influencing language development?
Markku Jokinen (Finland).
17:30 Debate
18:30 Conclusions
20:30 Farewell Dinner

Sunday, 8th December

09:30 Intervention test to prevent Occupational Diseases among Sign Language Interpreters in Denmark.
L. Jespersen and K. Munk (Denmark).
10:15 RSI: Personal experiences of a practicing interpreter.
Brenda Mackay (Scotland).
10:45 Break.
11:00 Debate.
12:30 Conclusions and Closing.

CONFERENCIA EUROPEA DE INTERPRETES DE LENGUA DE SIGNOS

PROFESIONALIDAD: NUESTRO RETO PARA EL 2000

BARCELONA 6-8
DICIEMBRE 1996



BARCELONA 6-8
DECEMBER 1996

PROFESSIONALISM: OUR CHALLENGE FOR 2000
**EUROPEAN CONFERENCE
OF SIGN LANGUAGE
INTERPRETERS**

ORGANIZA:
ORGANIZATION:

EFSLI
EUROPEAN FORUM
OF SIGN LANGUAGE
INTERPRETERS



PRÉAMBULE.

En décembre 1996 s'est déroulé à Barcelone la Conférence Européenne des Interprètes en Langue des Signes à laquelle j'ai participé. Je tiens à préciser que je n'étais mandatée par aucune association, car l'Association Romande des Interprètes en Langues des Signes n'est pas (encore!) membre de l'EFLSI (Forum Européen des Interprètes en Langues des Signes). Je tiens donc à préciser que ces notes dactylographiées sont informelles et personnelles... et à ne pas prendre comme "absolu".

Je souhaite dire également que cette conférence Européenne se déroulant en Catalogne en espagnol et en anglais fut l'occasion pour moi de rencontrer nos collègues et compatriotes, les interprètes de Suisse Allemande! Dire qu'il faut parfois aller loin pour côtoyer des gens qui sont proches... L'effet positif de cela a été que nous avons souhaité très vivement, mes collègues alémaniques et moi-même, nous revoir en Suisse cette fois.

Outre les conférences et moments officiels, ce fut également l'occasion de rencontres informelles, de réaliser que le métier d'interprète en langue des signes a des similitudes à travers l'Europe, mais également des différences. Par exemple, en Espagne, 80% des interprètes sont des enfants entendants de parents sourds, ce qui n'est pas neutre ni culturellement, ni professionnellement. En Allemagne, il y a d'énormes tensions entre les interprètes et les sourds: situations professionnelles parfois invivables, avec de gros écarts selon les régions. Les pays scandinaves ont une avance considérable: beaucoup de clarté quant à leur profession, un métier prospère et reconnu, une collaboration adéquate avec les Sourds.. et une modestie incroyable.

Parmi les 70-90 participants, difficile de connaître tout le monde en un week-end, bien sûr. On repère des visages, on reconnaît des interprètes vus dans d'autres situations "internationales": p.ex ceux qui interprétaient à Vienne, au Congrès Mondial des Sourds en 1995. On parle anglais, bien sûr, mais il y a également beaucoup de mains et bras qui bougent dans l'air!

Alors, chères collègues de l'Association Romande de Interprètes en Langue des Signes, c'est un peu toutes ces informations que je souhaiterais partager avec vous, même si c'est un peu sommaire de ne rendre compte que partiellement des conférences.

LES MOUSTIQUES MALÉSIENS ET L'INTERPRÉTATION.

par Dennis COKELY, U.S.A.

Dennis COKELY commence sa conférence en parlant de... moustiques!

Après la Deuxième Guerre Mondiale en Malésie, on a détruit une grande quantité de moustiques. Mais ces produits ont également tué les cafards. Or, les lézards se nourrissent de cafards. Du coup, les chats qui mangeaient les lézards ont dû se rabattre sur d'autres denrées alimentaires. Du coup, les chats se sont reproduits à une vitesse hallucinante. Du coup, les puces des chats se sont également reproduites de façon vertigineuse. Et du coup, la peste a envahi la Malésie de manière effroyable! Tout cela parce qu'on a éliminé des moustiques...

Ce genre de situation complexe se retrouve en interprétation. Notre erreur, en tant qu'interprètes, est de considérer le phénomène d'interprétation comme une amas de morceaux, au lieu de l'envisager comme un SYSTEME COMPLEXE où chaque élément a sa répercussion sur une foule d'autres conséquences. Un peu comme les moustiques ont eu une influence sur l'épidémie de peste en Malésie.

Pour définir l'interprétation, Dennis COKELY dit que c'est: *"L'usage cohérent et compétent d'une langue ayant évolué naturellement pour exprimer la signification et les intentions transmises dans une autre langue ayant évolué naturellement dans le but de négocier une possibilité pour une interaction communicative réussie, dans un temps réel et au sein d'une triade impliquant deux personnes ou deux groupes principaux qui sont incapables d'utiliser, ou préfèrent ne pas utiliser la langue de l'autre personne ou de l'autre groupe."*

Dans ce cadre-là, et avec des interprètes professionnels, bien évidemment, on ne parle pas d'ERREURS ("MISTAKES") mais de MIS-SIGNIFICATIONS ("MISCUE ANALYSIS") [Ce mot anglais est intraduisible en français, d'où le néologisme "mis-signification" de ma part, qui traduit quelque peu l'idée et le concept du terme anglais.]

Les mis-significations ne sont pas des erreurs, parce que les interprètes professionnels n'ont jamais l'intention de faire exprès de se tromper. Nous, les interprètes, nous comportons comme si nous "faisons juste", car nous faisons toujours de notre mieux. Ces mis-significations surviennent parce qu'il y a un moment dans l'interprétation où la valeur informative de l'interprétation est différente de la valeur informative du texte original.

Des recherches ont été faites entre l'ASL et l'anglais concernant des mis-significations possibles entre ces deux langues, mais il en serait de même avec n'importe quelles langues, donc entre deux langues orales également.

Exemples de mis-significations:

1) MIS-SIGNIFICATION D'OMISSION.

Une information du texte original n'apparaissant pas dans l'interprétation.

p.ex. un morphème.

(anglais → ASL) dans la phrase "Boys are here" (le "s" du pluriel est sonore en anglais), il y a indication qu'il y a plus qu'un garçon, ce qui n'apparaît pas en ASL.

p.ex. lexical.

Quand un mot manque.

p.ex. omission cohésive.

(langue orale → langue des signes) où il existe une relation entre deux idées dans chacune de ces 3 phrases:

"Il était en retard alors il est sorti sans elle."

"Il était en retard, mais il est sorti sans elle."

"Il était en retard et il est sorti sans elle."

2) MIS-SIGNIFICATION D'ADDITION.

Une information qui n'était pas présente dans le message original et qui n'est pas voulue.

p.ex. addition non-manuelle

(langue orale → langue des signes) une expression du visage qui indique que quelque chose a été fait de manière désinvolte et sans attention, ce qui n'était pas le cas du message initial.

p.ex. addition lexicale.

p.ex. addition cohésive.

3) MIS-SIGNIFICATION DE SUBSTITUTION.

p.ex. substitution expansive.

message original: "J'ai vu des garçons dans le parc."

interprétation: "J'ai vu des enfants dans le parc"

p.ex. substitution restrictive.

message original: "J'ai vu des enfants dans le parc."

interprétation: "J'ai vu des filles dans le parc."

p.ex. substitution cohésive.

Comment 2 idées sont liées l'une à l'autre.

4) MIS-SIGNIFICATIONS D'INTRUSION.

Il s'agit d'utiliser la grammaire et la syntaxe de la langue source au lieu d'interpréter la langue. p.ex. de l'anglais avec de la grammaire de l'ASL (interprétation ASL → anglais) et ce qui donne un autre sens que celui qui était voulu.

Si l'interprétation est RÉUSSIE, cela veut dire que les participants ont atteint leur buts. Si l'interprétation n'est PAS RÉUSSIE, c'est que les buts n'ont pas été atteints, et dans ce cas la situation peut être soit décevante (nous pouvons décevoir les participants), soit disfonctionnelle (les Sourds vont se blâmer eux-mêmes de ne pas avoir compris, plutôt que de blâmer l'interprète, à cause de l'Histoire d'oppressions), soit intrusive (les Sourds vont essayer de trouver du sens à ce qui a été interprété).

C'est donc un processus complexe à envisager comme tel... nous ne devons pas ne regarder que les moustiques de Malésie!

EVALUATION DIAGNOSTIQUE: pour améliorer notre qualité d'interprétation, nous devons connaître 3 à 4 comportements à changer. En règle générale, il s'agit des suivants:

- 1) le comportement le plus fréquent à changer est le DÉCALAGE: à accroître.
- 2) la CONSCIENCE CULTURELLE ("Cultural awareness").
- 3) la langue des signes FORMELLE: quand les Sourds s'expriment de manière formelle (conférence, comité....) les mots en langue des signes ne changent pas en eux-mêmes mais les Sourds s'exprimeront plus lentement et avec de gestes plus amples et plus grands.

Plutôt que de demander à l'orateur de s'exprimer plus lentement (dans la langue orale ou dans la langue des signes), ce que personne n'arrive à faire car le rythme de parole fait partie de la personnalité de chacun, demandons-lui de faire plus de PAUSES entre ses phrases ou paragraphes: cela nous donne le temps de rattraper et de nous décaler davantage et c'est plus naturel.

Plus le décalage est grand, moins nombreuses seront les mis-significations. Les recherches montrent que sur 8 minutes d'interprétation, pour un décalage de 2 secondes, il y a 140 mis-significations. Si le décalage est de 4 secondes, il n'y a plus que 59 mis-significations. Et quand le décalage est de 6 secondes, il n'y a plus que 21 mis-significations!!!

Les recherches dans les langues orales indiquent qu'il y a moins de mis-signification dans les interprétations consécutives que dans les interprétations simultanées.

Alors? Décalons, décalons, décalons!

COMMENT INTERPRÉTER DANS UN ENVIRONNEMENT POUR SOURD-AVEUGLE?

Daniel ALVAREZ et Myriam GARCÍA, Espagne.

"Le monde finit là où mes doigts finissent", est une citation attribuée aux aveugles, mais on peut dire que le contraire est vrai. "Le monde COMMENCE dans mes mains." Car, pour la personne sourde-aveugle, le toucher est la clé de la découverte; qu'il s'agisse de l'alphabet manuel, de la langue des signes ou de toute autre forme de contact. Il y a aussi l'odorat, qui permet un accès au-delà des mains ainsi que le goût, la texture, le chaud et le froid, le doux et le dur...

Il importe de distinguer:

- 1) Le sourd-aveugle congénital.
Son double handicap est survenu avant l'acquisition du langage.
Sans autre trouble associé, il apprendra la langue des signes et l'alphabet manuel.
- 2) Le Sourd congénital devenu aveugle.
Représente 50% de la population des sourds-aveugles.
Syndrome d'Usher.
La communication est celle des Sourds, donc en langue des signes, mais adaptée au toucher.
- 3) L'aveugle congénital devenu Sourd.
Pas de connaissance de langue des signes, difficulté à apprendre ces expressions verbales. Compréhension de l'alphabet manuel.
- 4) Développement de la surdi-cécité au cours de la vie.
Pas de maladie congénitale, le double handicap survient après l'acquisition du langage.

Les interprètes pour sourds-aveugles sont appelés "interprètes-guides". Ils doivent, dans les situations d'interprétations, donner des informations concernant:

- les événements qui se déroulent
- les mots utilisés
- les émotions (visibles ou auditives) des participants
- les réactions corporelles, visibles, ou auditives des participants (p.ex. si quelqu'un pleure)
- la description physique de l'environnement (p.ex. grandeur de la salle)
- l'anticipation (pour que la personne sourde-aveugle sache quand ce sera son tour de parler)

Pour plus de clarté, on peut donner le message verbal traduit dans une main de la personne sourde-aveugle, et les éléments descriptifs dans son autre main. C'est parfois très "lourd" pour l'interprète de sourds-aveugle, car non seulement il y a un contact physique constant, mais en plus la relation est parfois très amicale (côtoyer les mêmes personnes), et donc pas facile d'être professionnel en même temps.

SOURDS ET INTERPRÈTES: QUELLE INFLUENCE SUR LE DÉVELOPPEMENT LANGAGIER ET COMMUNAUTAIRE?

Markku JOKINEN, Finlande.

Il existe 3 étapes de conscientisation et de développement dans l'histoire des Sourds:

- 1) L'oppression et la sous-estimation.
- 2) Le réveil et la réaction disproportionnée.
- 3) La réorientation et la négociation.

Dans un seul pays, on peut très bien trouver des personnes qui sont individuellement à des étapes différentes. Quant à la troisième étape, elle ne sera peut-être jamais atteinte par la communauté des Sourds... ou pas avant 5 à 10 ans en tous cas! [Remarque: le conférencier est Sourd!].

Les rôles des interprètes et ceux des Sourds sont bien sûr différents:

L'interprète:

- ★ est membre de la majorité
- ★ recherche une identité professionnelle
- ★ rencontre d'anciennes traditions et valeurs
- ★ passe d'acteur au service/fournisseur
- ★ est sensible aux besoins des clients

Le Sourd:

- ★ est membre de la minorité
- ★ recherche le rôle d'utilisateur
- ★ se débarrasse du passé
- ★ passe d'une personne assistée/aidée à l'action
- ★ recherche ses besoins

Les relations entre ces rôles peuvent donc se définir comme étant:

- ★ des rôles entre des membres majoritaires et des membres minoritaires.
- ★ des rôles de clients à fournisseurs de services.
- ★ des rôles de personnes se portant garantes d'une réciprocité partagée.
- ★ des rôles de Sourds à entendants.
- ★ des rôles d'experts à non-experts.
- ★ des rôles d'employeurs à employés.

On peut alors parler de RÉIFICATION. p.ex. en Finlande, la langue laponne a été opprimée, comme la langue des signes. On retrouve, après l'"étrangement" d'une langue et d'une culture dont le groupe se réifie; le risque que la langue devienne comme des objets dans un musée; la langue qui n'est plus le sujet unique du groupe de référence; le langage de tous les jours qui est différent de celui étudié par les personnes extérieures.

Bref, toute société se divisant entre une majorité et une minorité est confrontée à cela. Et il importe que non seulement les Sourds et interprètes soient informés de cette évolution communautaire, mais également les entendants utilisateurs d'interprètes.

«The childhood shows the man, the morning shows the day.»

("L'enfance indique l'homme, le matin indique le jour.")

J.Milton

Alors, gardons l'espoir!

COMMENT PRÉVENIR LES MALADIES LIÉES AU RISQUE DU MÉTIER D'INTERPRÈTE EN LANGUE DES SIGNES.

Lisette JESPERSON et Karen MUNK, Danemark.

Ces maladies sont liées aux conditions de travail. Cette "maladie des interprètes en langue des signes" a un nom et est reconnue médicalement, depuis peu: REPETITIVE STRESS INJURIES, souvent abrégé R.S.I. et qui se traduit par "lésions de stress à répétition."

Il y a une décennie, personne ne parlait de cette maladie. Ce sont les centres de la santé travaillant dans la prévention des maladies liées à certaines professions qui ont été alertés.

Il s'agit d'améliorer la situation pour réduire le stress physique et psychique des interprètes en langue des signes, de prévenir pour éviter des lésions futures, de diminuer la tension des interprètes souffrant de R.S.I., de mener une enquête (comme cela avait été fait en Suède).

La recherche a été menée dans des situations de travail réelles: une caméra vidéo enregistrant tous les mouvements (cou, épaules, mains, coudes, poignets, doigts) et les cassettes ont été passées au ralenti.

Ddu point de vue PHYSIQUE, le corps de l'interprète est rudement mis à l'épreuve: tension des muscles du dos, des épaules, du cou... et beaucoup de mouvements répétés très fréquemment: pour une heure d'interprétation, on compte en moyenne:

2280 mouvements des doigts
3192 mouvements des poignets
3540 mouvements des coudes

Du point de vue PSYCHIQUE, il importe de savoir:

- Ψ Que le coeur et la tête sont grandement impliqués:
il s'agit de connaître la communication, le groupe, les personnes; d'utiliser sa connaissance et son expérience; de connaître les limites du travail.
- Ψ Qu'il y a aussi une tension mentale:
il faut beaucoup d'attention; énormément de concentration;
une grande sensibilité à la communication.
- Ψ Qu'on est en présence de tension émotionnelle:
il faut que chacun de nous mette ses propres limites; qu'on fasse face à cette demande émotive; qu'on ait la capacité de faire face.

Quelques conseils:

- o expérimenter en groupes autonomes.
- o réduire le temps d'interprétation.
- o être à deux interprètes si la tâche demande beaucoup.
- o avoir des rencontres hebdomadaires.

- avoir une supervision de qualité et une meilleure administration.
- recommencer doucement et lentement après les vacances.
- distribuer les travaux d'interprétation d'après les ressources particulières des interprètes.
- avoir des supervisions psychologiques individuelles et de groupe.
- plus de cours de qualité.
- une éducation à l'ergonomie.
- de nouveaux travaux éducatifs ensemble.
- une meilleure information concernant les sourds et les interprètes.
- possibilité de travailler à temps partiel lors de maladie.

Les objectifs sont de:

- △ réduire le travail répétitif.
- △ donner un support social.
- △ créer une coopération.
- △ instaurer une auto-détermination: planifier le temps.
- △ avoir de la variation (physique et psychique).
- △ travailler à deux interprètes.
- △ avoir une supervision.

L'ergonomie peut être un cours de sensibilisation d'une journée pour les interprètes, afin de leur enseigner d'où viennent leurs problématiques et quels en sont les symptômes. On travaille sur:

- ♥ les positions de travail.
- ♥ la tension (anatomie et physiologie).
- ♥ des exercices de relaxations.
- ♥ différentes chaises à tester pour des positions de travail.
- ♥ des jeux de rôles en groupe (Sourd/interprète/observateur).
- ♥ des discussions sur des possibilités de situations réelles.

REMARQUE: parmi les interprètes participant à ces deux jours de conférence beaucoup avaient malgré leur jeune âge, de nets symptômes de R.S.I.: des attelles à un ou parfois deux de leurs poignets.

EXPÉRIENCE PERSONNELLE DANS LA PRATIQUE DU MÉTIER D'INTERPRÈTE.

Brenda MACKAY, Ecosse.

La personne qui prend la parole pour cette conférence a ses deux poignets dans des attelles: elle souffre de R.S.I. et de tout ce que cela implique émotionnellement, physiquement et du point de vue de la tension.

Brenda Mackay s'adresse aux orateurs: "Je vois beaucoup de jeunes visages parmi vous: vous êtes ardents d'être interprètes, ce que j'ai aussi connu. Quand j'ai commencé ce métier, on m'a dit que c'était un métier prestigieux, mais est-ce cela, le prestige?" et elle lève ses deux mains bandées.

La Repetitive Stress Injury est reconnue chez les musiciens, les travailleurs manuels, les dactylos, et depuis peu, chez les interprètes.

Brenda Mackay nous dit comment, au début du développement de sa maladie, les médecins ne savaient pas ce que c'était: on lui donne des crèmes, on opère son pouce, on lui fait des tests sanguins, on lui administre des médicaments contre la douleur.

Lors d'une conférence, ses mains se sont arrêtées, totalement et complètement. A la suite de cela, elle ne pouvait plus épeler en dactylographie, ... mais elle ne pouvait plus non plus s'habiller, ni se nourrir, ni allumer sa cigarette, ni faire de repassage, ni promener le chien, ni écrire, ni utiliser un téléphone!!!

Cette situation est particulièrement difficile pour les interprètes ayant un statut d'indépendant, car il faut vraiment avoir une bonne assurance pour couvrir les frais médicaux.

Il est capital que les interprètes en langue des signes soient conscientisés au sujet de R.S.I., car cela ne peut vraiment pas marcher de faire de l'interprétation 8 heures par jour. Alors, préservons-nous si nous voulons continuer à faire ce que nous faisons le mieux: interpréter.

Pour notre vigilance, rappelons-nous que:

- > il faut écouter notre corps.
- > il faut avoir une bonne couverture d'assurance.
- > cela peut vous arriver, à vous aussi!

POUR NE SURTOUT PAS CONCLURE !

Voilà, mes quelques notes de résumés du week-end à Barcelone lors de la Conférence Européenne des Interprètes en Langue des Signes sont terminées. Elles sont très succinctes (seules les conférences sont résumées, pas les discussions de groupe ni les échanges informels). Mais j'espère que cela vous aura donné une idée de ce qui se passe à l'EFSLI. Si vous avez des questions... n'hésitez pas à me les poser et j'essayerai d'y répondre, si je le peux. De mon côté, je me réjouis déjà de représenter l'A.R.I.L.S. l'année prochaine.

F. JEGGLI :

Cette année, l'AFILS n'a pas pu être à Barcelone lors de l'A.G. annuelle de l'EFSLI. En attendant de recevoir le PV officiel, j'espère que les quelques notes prises par Catherine DELETRA (Interprète Suisse Romande) auront pu vous éclairer sur ces trois journées.

L'ÉTHIQUE EST LE MOT QUI FAIT FUREUR. ADOPTÉ D'ABORD PAR LES SCIENTIFIQUES, IL A GAGNÉ BIEN DES CORPORATIONS, DES FINANCIERS AUX MILITAIRES. DU BESOIN D'UN JUGEMENT FONDÉ DANS L'ABSOLU.

Le paradoxe moderne de l'éthique

PAR DOMINIQUE LECOURT*

Les médecins et les biologistes, les premiers, ont réveillé ce vénérable mot d'éthique inventé par les philosophes grecs pour désigner la réflexion sur les fondements ultimes du partage entre les conduites humaines acceptées comme « bonnes » et celles qui sont rejetées comme « mauvaises ».

Menant naguère une existence confinée dans les milieux académiques de la philosophie anglo-saxonne, il fait maintenant fureur. Il joue sur l'épouvante. On annonce la dévastation de la planète par la technique scientifique, la production de formes monstrueuses du vivant, l'abolition par l'informatique de toute liberté individuelle... De proche en proche, il n'est guère de corporation qui ne tienne à s'honorer d'un souci éthique : des financiers aux militaires en passant par les journalistes ou les bouchers.

La fureur ne va jamais sans quelque confusion. Existe-t-il à tout le moins quelque trait commun aux réalités que l'on vise comme d'« éthique » ?

Ludwig Wittgenstein pose ouvertement la question en ces termes. Il peut servir de guide, car sa réponse met en plein jour un redoutable paradoxe. Lorsque nous parlons d'éthique, nous évoquons toujours, en définitive, un certain type de phrases qui énoncent des jugements de valeur : « ceci est bien », « ceci est mal », « bon ou mauvais », « correct ou incorrect »... L'usage courant a attribué à chacun de ces mots un sens relatif aux fins que nous nous proposons et aux moyens dont nous disposons : une opération « bien » faite, un « beau » bouquet, une tenue « correcte »... Un vocabulaire très précis permet de rassembler ces énoncés ordinaires par familles et de les qualifier en fonction du savoir-faire qu'ils visent. De la déontologie à la bienséance en passant par l'étiquette, le savoir-vivre ou la politesse.

Mais lorsqu'ils sont appelés à exprimer un jugement éthique, nous attribuons à ces mêmes qualificatifs (bien, mal, bon, mauvais, correct...) un sens inhabituel, une signification absolue ; dans la langue française, comme dans quelques autres, il est alors d'usage d'exploiter les ressources de la

eu égard aux usages ordinaires du mot « étonnement », c'est l'évidence. Nous nous étonnons de ce qui se produit, lorsque nous pouvons concevoir que cela aurait pu ne pas se produire. Mais le Monde... ?

Au principe de tous les jugements éthiques se trouve ainsi inscrite cette indéracinable propension de l'homme, en tant qu'être doué de langage, à s'évader de son monde, donc à « donner de la tête contre les limites du langage ». Au grand dam des autorités académiques, l'éthique n'est pas, ni ne saurait être, une discipline scientifique.

Les décisions et les conduites tenues pour éthiques peuvent certes faire l'objet d'analyses, de descriptions et d'enquêtes sociologiques ou anthropologiques du plus haut intérêt. Le projet d'élaborer une « science des mœurs » qui anima les sociologues de la Troisième République en France reste peut-être valable au confluent de plusieurs lignes de recherches (neurophysiologie, éthologie, anthropologie, logique dite déontique...). Mais ne répétons pas l'erreur qui fut la leur. Une telle science ne saurait avoir, par elle-même en ces matières, valeur normative.

L'éthique n'est pas non plus une « région » – ni un continent, ni un canton autonome de la philosophie que l'on pourrait étudier pour elle-même. Elle engage, à vrai dire, le style même de la pensée philosophique en tant que cette dernière ne peut jamais tenir pour réglée la question de l'être du monde.

* Philosophe, professeur à l'université Paris VII-Denis Diderot, Dominique Lecourt est l'auteur de nombreux ouvrages dont *A quoi sert donc la philosophie ?* (P.U.F, 1993) et *Prométhée, Faust, Frankenstein : Fondements imaginaires de l'éthique* (Synthélabo, 1996).

Le paradoxe moderne de l'éthique se dessine donc ainsi. Ses énoncés prescriptifs renvoient tous, en définitive, à un Juge situé hors de notre monde. La figure de ce Juge est bien connue de l'Occident, puisqu'il s'agit du Dieu « en personne » de nos religions. Le discours éthique peut-il (doit-il même ?) se présenter autrement que sous les espèces d'une variante du discours religieux ? On aura beau dépouiller le Juge de tout caractère anthropomorphique, le style de vie éthique ne continuera-t-il pas à être réglé sur le modèle de vie que soutient le discours religieux et qui s'inspire de lui ?

Les philosophes du XVIII^e siècle n'ont pas cessé de remettre ces questions en chantier, dans le cadre d'une réflexion sur les rapports de l'Etat et de l'individu. Le mot de bonheur est celui qui signe l'allure propre des doctrines qu'ils ont élaborées pour associer éthique et politique.

A l'invocation d'un grand Législateur vient alors se substituer pour finir, dans les pays anglo-saxons, la référence à l'individu supposé par nature calculateur (de ses intérêts) selon la vulgate utilitariste qui triomphera au tournant du XIX^e siècle. Les philosophes français de leur côté, en délicatesse avec l'Eglise catholique, voient ce bonheur comme le fruit de la marche des Lumières (Condorcet) avant de s'en remettre à un ordre social réputé rationnel et fondé sur la « nature humaine », quitte à diviniser la Raison. D'Allemagne provient la seule doctrine éthique qui ait pu faire front à l'utilitarisme naissant tout en récusant la conception purement politique de la morale : celle de Kant. Sa force incomparable tient à ce qu'elle assume, en ses propres thèses essentielles, le paradoxe moderne de l'éthique. Pour fonder la morale, il faut supposer que la nature humaine participe à deux mondes distincts. Par son corps, l'individu appartient au monde physique régi par les lois newtoniennes ; être pensant, il est membre d'un monde supra-sensible soumis aux lois morales, lesquelles se révèlent à la conscience par notre capacité à résister aux entraînements du plaisir. Mais l'existence et l'universalité de la loi morale, Kant se trouve obligé de l'affirmer comme un fait, ce qui n'est guère satisfaisant, même à ses propres yeux.

La philosophie occidentale n'a trouvé à ce jour que deux voies – d'ailleurs en apparence opposées – pour résoudre la difficulté. La première a été ouverte par la critique hégélienne de Kant, qui revient à assimiler le Juge suprême au Monde lui-même considéré en son ordre, et à imputer le sens de la vie humaine à son développement immanent. Cette position ne s'avère, en définitive, tenable qu'à la condition de soustraire à toute contingence la logique de ce développement, soit en la divinisant soit en la naturalisant.

Nietzsche s'est avancé sur la deuxième voie, en refusant expressément la première. L'auteur de la *Généalogie de la Morale* identifie, lui aussi, fort bien les ressorts du paradoxe moderne. C'est à Dieu qu'il s'en prend, dont il proclame la mort, mais au kantisme aussi avec d'autant plus de virulence qu'il n'est, à ces yeux, que pure hypocrisie. Kant vise-t-il en définitive une autre fin, lorsqu'il évoque la Raison, que de revigorer, insidieuses parce qu'intériorisées dans la « conscience morale », les forces coercitives qui s'imposaient au nom de la fiction divine ? « Tarentule ! », fulmine Nietzsche qui s'insurge au nom des forces de la vie. Dans la perspective affirmée du « sur-homme », il

grammaire et de la graphie pour marquer ce sens. Nous substantivons l'adjectif et nous usons de la majuscule pour y inscrire la marque de la majesté. Si nous nous prononçons sur telle conduite ou affaire en invoquant « le Bien », c'est que nous voulons conférer une valeur absolue au jugement que nous énonçons.

Etrange jeu de langage qui ne prend sens et efficacité qu'à supposer l'existence d'un « juge absolu » doué d'un pouvoir coercitif sans limites. Un juge précisément introuvable en notre monde. Telle apparaît donc la sphère des énoncés que nous disons éthiques : un ensemble de jugements sur le monde centré sur une instance judiciaire suprême toute-puissante, laquelle ne serait pas de ce monde.

Ce besoin d'un jugement fondé dans l'absolu, cette propension donc à franchir les limites du monde pour nous prononcer sur lui d'un point de vue extérieur, n'ont rien de risible ou de dérisoire, souligne l'auteur du *Tractatus*. Ne s'agit-il pas d'une expérience dont chaque être humain a éprouvé l'inquiétante étrangeté dans les instants rares et intenses de sa vie où il en vient inmanquablement « à s'étonner de l'existence du monde » ?

Que cet étonnement apparaisse étrange

“ L'éthique
définit l'homme
comme une
victime. ”
(Alain Badiou)

s'en prend aux « derniers hommes » – humains, trop humains – anesthésiés par le venin kantien.

Pourtant Nietzsche ne fait guère que redoubler le paradoxe moderne de l'éthique, et le refermer sur lui-même. En se plaçant dans la perspective du sur-homme, ne pose-t-il en effet à son tour qu'il faut, pour juger le monde, porter sur lui un regard extérieur ? Comment alors ne pas ressusciter le Dieu honni ? D'avoir déplacé le siège du Juge Suprême en le transférant de l'origine du cosmos à l'horizon de l'histoire ne permet pas de surmonter la difficulté. Pour s'en sortir, le philosophe doit ainsi affirmer avec tout autant de vigueur l'immanence de son principe de jugement : on l'entend alors parler au nom de la vie contre toutes les forces réactives du nihilisme européen qui l'amointrissent. Mais ne se rallie-t-il pas *ipso facto*, qu'il le veuille ou non, à quelque naturalisme ? Les amateurs n'ont pas manqué pour chercher à porter son grand style au crédit d'une « philosophie de la vie » de teneur biologiste.

On connaît le mot, ressassé, de Charles Péguy sur l'éthique kantienne selon lequel « elle a les mains pures, mais elle n'a pas de mains ». Ce mot est resté célèbre, parce qu'il touche juste. La pureté de la loi morale, qui nous annoncerait le règne des fins, comment en effet l'invoquer sans rire ou sans frémir dans un monde où sa rigueur hautement professée n'a pas empêché les pires atrocités, dans un monde où ce discours a pu justifier et couvrir bien des infamies quotidiennes.

On a tort sans doute de ne pas porter assez d'attention au motif de la main, que met en avant Péguy.

Ne représente-t-elle pas en effet, la main, ce qui en son corps fait le trait caractéristique de l'être humain ? Ce qui lui donne prise sur le monde, ce qui permet à chaque individu d'élargir le champ de son « moi » ? En français, comme en allemand et comme déjà en latin, la langue indique que la pensée humaine a partie étroitement liée avec la main, puisque le mot « concept » évoque directement la « prise » ?

Mais le geste de la main ne saurait se réduire à la prise, à la poigne sinon au poing.

La main, c'est aussi par exemple celle qui pètrit, qui palpe ou qui incise, et encore celle que l'on se donne ou que l'on donne, celle que l'on tend, celle enfin qui caresse ou qui gifle.

Prêtons à Péguy une pensée qui ne fut sans doute pas la sienne. Si l'éthique kantienne s'avère impuissante face aux horreurs de ce monde, c'est qu'elle s'adresse à la fiction d'un homme qui n'aurait pas de « mains ». Peut-être même, puisque sauf accident tout homme a deux mains, le défaut de cette morale est-il d'enjoindre à l'homme de n'avoir de mains que dans le concept, par négation de tout ce qui de son corps se trouve engagé dans les différents modes de la pensée.

Les questions que soulèvent aujourd'hui médecins et biologistes nous obligent à redécouvrir cette vérité enfouie au plus profond de la pensée occidentale : qu'au-delà de la main, l'éthique a toujours eu essentiellement à voir avec le corps humain.

On dira que la philosophie nous laisse démunis devant de telles questions. Quelques rares penseurs du moins n'ont pas adhéré à l'idée d'une pensée sans corps, ni à celle d'un corps-machine. Ils n'appartiennent certes pas tous à une même école, ni même à une seule tradition. Ils ont eu leurs visées propres, mais ils se sont du moins retrouvés sur ce point, d'Epicure à Michel Foucault en passant par Pascal, Spinoza ou Emerson...

Le corps humain, en tant que tel, n'est humain qu'en ce qu'il est cousu de fables, lesquelles suscitent plaisir ou déplaisir. Ainsi habité chaque être humain tient aux autres, à sa mère, à son père, mais aussi à la lignée de ses ancêtres dont il recueille le récit et les ressemblances, à ses proches, à son peuple... De l'attachement qu'il a pour les uns aux liens qu'il se reconnaît aux autres, se met en place, dans toute société, un système de demandes à chacun de ses membres destiné. Et ce sont des demandes de conformité. Qu'il y acquiesce, qu'il s'y plie et il sera loué. Il fera preuve de moralité. Qu'il s'y dérobe, il sera rejeté.

Les êtres humains ne sauraient vivre, survivre même, sans le réseau des institutions

qui véhiculent et entretiennent de telles demandes. Mais que voulait dire Pascal lorsqu'il écrivait que « la vraie morale se moque de la morale », sinon que ces règles instituées, nécessaires pour soutenir l'homme en sa faiblesse, s'avèrent dérisoires au regard de ce qui constitue sa grandeur : son insatiable désir d'infini ?

Chaque être humain, pour être véritablement humain, se trouve toujours corps et âme au-delà de lui-même, de ce que sa place lui a assigné comme devant être son « soi ». Nul besoin de situer la perspective de cet « au-delà » dans un « autre monde ». C'est affaire de pari, de foi ou de révélation, comme on voudra.

Pour nous en tenir à ce monde, nous voyons que les êtres humains n'ont jamais en définitive cessé d'inventer d'autres manières d'être humains. Certaines nous choquent alors que d'autres nous paraissent admirables. Nous savons aussi le prix, de haine, de silence ou de folie, qu'ont toujours dû payer ceux qui se sont aventurés à mettre en œuvre cette inventivité. Brutalité ouverte des mises au pas dans toutes les dictatures, mais aussi violence insidieuse des intimidations qui font régner le conformisme dans les sociétés dites « démocratiques ». Le philosophe anglais John Stuart Mill écrivait au début du siècle en conclusion de l'un de ses textes les plus célèbres ces lignes mordantes : « A notre époque, de la classe la plus haute à la plus basse de la société, tout le monde vit comme sous le regard d'une censure hostile et redoutée (...) même dans ce que les gens font pour leur plaisir, la conformité est la première chose qu'ils considèrent ; ils aiment en masse ; ils limitent leurs choix aux choses qu'on fait communément ; ils évitent comme des crimes toute singularité de goût... ». On pourrait aujourd'hui aggraver le constat, depuis que ces multinationales du sentiment que sont les médias de masse ont fourni de puissants instruments à cette mise en conformité.

Là où les dictatures jouent de la peur, les sociétés démocratiques jouent de la honte. Honte d'être soi, dès lors que le « soi » que l'on sait pouvoir être déborde toujours celui que chacun a reçu comme son lot en vertu des règles instituées. A la macro-éthique de la peur se combine la micro-éthique de la honte dans notre monde ultramoderne. La vraie morale ne vaudrait-elle pas que nous rejetions l'une et l'autre, à nos risques et périls ? □

A. BERNARD
Extrait : « Magazine Littéraire
Hors série 1966-1996

DECLARATION DES DROITS DE L'ENFANT SOURD

LA DECLARATION DES DROITS DE L'ENFANT ADOPTEE LE 20 NOV.1959 PAR
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES S'APPLIQUE A L'ENFANT SOURD
COMME A TOUT ENFANT

- * Considérant que l'absence de langue chez un petit enfant entraîne inexorablement des répercussions graves et durables sur son développement psychologique, intellectuel, affectif, et sur sa vie sociale.
- * Constatant que le petit enfant sourd ne peut posséder pleinement que la Langue des Signes et que si on la lui refuse, il n'a pas de langue du tout.
- * Considérant que l'accès à cette langue passe nécessairement par une réelle information,
- * Considérant que les difficultés de l'éducation de l'enfant sourd proviennent de la non reconnaissance de la Langue des Signes,
- * Considérant que la maîtrise de la Langue des Signes lui ouvrira l'accès à la culture,

Les parents d'enfants sourds de Langue des Signes Française demandent aux pouvoirs publics et à tout partenaire potentiellement ou effectivement concerné, de reconnaître ces droits et de prendre les mesures nécessaires à leur mise en oeuvre selon les principes suivants :

PRINCIPE 1 : L'enfant sourd a droit, dès sa naissance, à une langue : LA LANGUE DES SIGNES, langue visuelle et gestuelle, la seule qui lui soit naturellement accessible.

PRINCIPE 2 : Cette langue doit lui être transmise par des personnes sourdes de Langue des Signes Française, qui lui permettront de construire son identité.

PRINCIPE 3 : La Langue des Signes doit être officiellement reconnue par la loi, afin que l'enfant puisse être éduqué dans sa langue sans discrimination, dans des conditions normales de liberté et de dignité.

PRINCIPE 4 : L'enfant sourd, pour accéder à cette langue, doit pouvoir bénéficier d'un environnement familial et social qui pratique la Langue des Signes. L'enfant sourd sera ainsi « en mesure de se développer d'une façon saine et normale sur le plan physique, intellectuel, moral et social ». (*extrait de la déclaration des droits de l'enfant du 20/11/59).

PRINCIPE 5 : L'enfant sourd a droit à une éducation dans sa langue : la Langue des Signes Française, lui permettant de développer dans des conditions d'égalité de chance, sa culture générale, ses facultés de jugement personnel et sa participation à une vie sociale.

PRINCIPE 6 : L'enfant sourd doit avoir accès à des structures scolaires conforme au choix éducatif de ses parents. Il doit bénéficier d'un enseignement spécifique de la Langue des Signes. L'éducation doit être gratuite.

PRINCIPE 7 : L'enfant sourd doit être protégé contre toute discrimination et respecté dans sa différence. Il doit pouvoir être entendu dans sa langue, la Langue des Signes, au besoin à l'aide d'interprètes.

PRINCIPE 8 : L'enfant sourd doit pouvoir bénéficier de la culture de la communauté « sourd » grâce aux moyens de communication visuelle et de la culture de son pays grâce à des moyens adaptés. Riche de ces deux cultures, il sera reconnu comme citoyen à part entière : autonome et responsable.

Transmis par F. JEGGLI

Interprète, mode d'emploi



Une blague très connue dans le "milieu sourd" explique que si vous enterrez un aveugle, vous disposerez à ses côtés, sa canne. S'il s'agit d'un handicapé moteur : sa chaise roulante. Si enfin, c'est un sourd : son interprète !...

L'interprète intervient pour établir le dialogue entre des interlocuteurs de langues différentes : sourds pratiquant la LSF et entendants parlant français.

Les interprètes en langue des signes doivent être titulaires de la carte professionnelle de l'AFILS (association française des interprètes en langue des signes)* et accepter le code éthique défini par celle-ci. Pour que les interlocuteurs puissent s'exprimer en toute liberté, cette déontologie doit également être respectée par les utilisateurs.

L'interprète est neutre et lié par le secret professionnel. Il traduit fidèlement le message et n'intervient pas dans la discussion. Son travail est organisé de façon très précise : durée de la traduction, temps de pause, temps de préparation... Dans certaines situations, l'interprète peut avoir besoin d'un temps d'adaptation, compte-tenu des niveaux de langues très différents employés tant par les sourds que par les entendants. Il faut savoir que les personnes sourdes n'ont pas toujours les connaissances générales leur permettant de profiter pleinement de la prestation de l'interprète, et cela peut parfois être source de problèmes, en particulier en situation de formation. Dans ce cas de figure, on constate qu'il est préférable d'utiliser les services d'un interprète à partir du niveau IV**, et cela dans un groupe en intégration avec des entendants. Pour les formations de niveau V, l'intervention d'un interprète n'est justifiée que si le

groupe est entièrement constitué de personnes sourdes, ceci afin d'éviter les tensions qui peuvent découler des décalages dus à la traduction. Pour les formations de niveau VI, l'utilisation des services d'un interprète est déconseillée, excepté pour les formations techniques.

Défi-Sourds propose également un service d'interprètes aux instituts de formation, aux organismes sociaux ainsi qu'aux entreprises qui en font la demande, toujours dans le but de faciliter l'insertion et la promotion socio-professionnelles des personnes sourdes.

* A.F.I.L.S. 254, rue Saint-Jacques
75005 PARIS
Minitel : 3615 CHEZ*AFILS

** Niveaux de formation :
IV : Bac, V : CAP, VI : CEP.



LA POPULATION SOURDE EN QUELQUES CHIFFRES

3,8 millions de sourds ou de malentendants en France, dont :

1,8 million de sourds profonds (perte auditive supérieure à 70 db),

2 millions de sourds légers ou devenus sourds,

30 000 jeunes de 0 à 18 ans.

15 millions de sourds ou malentendants en Europe.

700 enfants déficients auditifs naissent chaque année en France.

70 interprètes en Langue des Signes en France (contre 400 en Suède).

35 % de chômeurs au sein de la population sourde.

70 % des personnes sourdes ne savent ni lire ni écrire.

6 % d'employés handicapés, selon la législation française, dans toute entreprise de plus de 20 personnes (loi du 10 juillet 1987).

DIX MOYENS DE TUER UNE ASSOCIATION

(C'est quasiment scientifique)

- 1 N'aller pas aux réunions. Si vous y allez, arrivez en retard.
- 2 Critiquez le travail des dirigeants et des membres.
- 3 N'acceptez jamais de responsabilités car il est plus facile de critiquer que de réaliser.
- 4 Fâchez vous si vous n'êtes pas membre du comité. Si vous en faites partie, ne venez pas aux réunions et si vous y venez, ne faites aucune proposition.
- 5 Si on vous demande votre opinion sur un sujet, répondez que vous n'avez rien à dire.
- 6 Après la réunion, dites à tout le monde que vous n'avez rien appris ou dites comment les choses auraient dû se faire.
- 7 Ne faites que ce qui est absolument nécessaire mais quand les autres retroussent les manches, plaignez-vous que l'association est dirigée par une clique.
- 8 Payez votre cotisation le plus tard possible.
- 9 Ne vous souciez pas d'amener de nouveaux adhérents.
- 10 Plaignez-vous qu'on ne publie presque jamais rien sur ce qui vous intéresse mais n'envoyez jamais d'articles, ne faites jamais de suggestions, ne recherchez pas l'amélioration.

C. PEUCH

**IL N'EST PAS INTERDIT, ET C'EST MEME
CONSEILLE DE FAIRE NOTRE
PUBLICITE**

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

VILLE :

CODE POSTAL :

CI-JOINT REGLEMENT DE FRANCS A L'ORDRE DE
L'A.F.I.L.S.

PRIX DE L'ABONNEMENT POUR SIX NUMEROS PAR AN

* 100 F. POUR LES MEMBRES A.F.I.L.S.

* 130 F. POUR LES NON MEMBRES

**NATHALIE BATON
« A.F.I.L.S. »
6 rue Emile Zola
94140 ALFORTVILLE**